

procès verbal de constat

Dressé le TREIZE JANVIER DEUX MIL QUATORZE.

Par Maître Pascal ROBERT, Huissier de Justice Associé de la Société Civile Professionnelle Pascal ROBERT et Mayeul ROBERT, titulaire d'un Office d'Huissier de Justice près le Tribunal de Grande Instance de PARIS, y demeurant 16 rue Vignon à PARIS 9^{ème}, soussigné,

À la demande du :

CRÉDIT LYONNAIS, société anonyme au capital de 1 847 860 375 euros immatriculée au RCS sous le numéro 954 509 741, dont le siège social est situé 18 rue de la République à LYON (69002) et dont le siège central est situé 20 avenue de Paris à VILLEJUIF (94811 Cedex).

motifs du constat

Préalablement exposés à Maître Pascal ROBERT.

Le CRÉDIT LYONNAIS diligente une procédure de saisie immobilière au préjudice de Monsieur Ahmed HAMID et de Madame Afaf HAMID concernant un appartement dépendant de l'immeuble sis

57A et 59A quai de Grenelle à PARIS 15^{ème}.

Un procès-verbal de description de cet appartement devant être dressé dans le cadre de cette procédure, il est demandé à Maître Pascal ROBERT de se rendre sur place et de procéder à toutes constatations relatives à cet égard.

constatations de Maître Pascal Robert

Je me suis rendu ce jour, lundi 13 janvier 2014, 57A et 59A quai de Grenelle à PARIS 15^{ème}.

J'y ai constaté ce qui suit :

J'étais accompagné de :

- ✓ *Monsieur Jérôme POULAUD, géomètre expert, qui a effectué le métrage des locaux. J'ai annexé son rapport au présent procès-verbal de constat,*
- ✓ *Monsieur Jean-Paul ALAUZE, géomètre expert, qui a effectué les diagnostics techniques,*
- ✓ *Monsieur René BUREAU, serrurier,*
- ✓ *Monsieur Gérard BOISSONNET, témoin*
- ✓ *Monsieur Marcel BURESI, témoin*

IMMEUBLE

Cet immeuble, dénommé « Tour Totem » a été construit entre 1976 et 1978 par l'architecte Parat.

Les façades extérieures sont en grande partie vitrées.

L'accès à l'immeuble peut se faire tant depuis la rue qu'au niveau de la dalle du niveau 2.

Le syndic de la copropriété de l'immeuble est :

- « Société FONCIA FRANCO SUISSE
- « Tour Perspective 1
- « 27 rue Robert de Flers
- « 75015 PARIS »



APPARTEMENT

Il constitue le lot numéro 173 dans le règlement de copropriété de l'immeuble.

Cet appartement est situé au vingt-septième étage, porte numéro 173.

Sur place, j'y ai rencontré Madame Afaf HAMID.

Il se compose d'une entrée, d'un local vide-ordures, d'une pièce de séjour, d'une cuisine, d'une chambre et d'une salle de bains avec W.C.

ENTREE

Elle est obscure.

Le sol et la plinthe sont recouverts d'un carrelage en bon état.

Les murs, le faux plafond et les menuiseries sont recouverts d'une peinture en état moyen.

Il existe dans le fond de l'entrée, côté droit, un placard mural à deux portes.

LOCAL VIDE-ORDURES

Il est situé à droite de l'entrée. Il est obscur.

Le sol et la plinthe sont recouverts d'un carrelage en bon état.

Les murs, le plafond et les menuiseries sont recouverts d'une peinture en état moyen.

PIECE DE SEJOUR

Elle est située au fond de l'entrée et éclairée par une fenêtre ouvrant sur l'arrière de l'immeuble.

Le sol et la plinthe sont recouverts d'un carrelage en bon état.

Les murs, le plafond et les menuiseries sont recouverts d'une peinture en état moyen.

CUISINE

Elle est située dans la partie gauche de la pièce de séjour.

Elle est obscure.

Elle est séparée du salon par une cloison légère avec porte coulissante.

Le sol et la plinthe sont recouverts d'un carrelage en bon état. Il date de la construction de l'immeuble.

Les murs, le plafond et les menuiseries sont recouverts d'une peinture usagée.

Contre chacun des murs latéraux est installé un plan de travail en bois lamifié sur le dessus duquel sont encastrés une table de cuisson électrique et un évier inox à deux bacs.

Les murs derrière ces plans de travail sont carrelés sur une hauteur d'environ soixante centimètres. Ce carrelage, qui date de la construction de l'immeuble, est néanmoins en bon état.

Des placards et tiroirs de rangement sont aménagés sous le plan de travail.

À l'extrémité du mur latéral gauche se trouve une colonne avec renforcement pour four et réfrigérateur.

En partie haute du mur gauche sont installés des meubles de rangement en bois lamifié. Une hotte électrique est placée sous l'un d'entre eux.

CHAMBRE

Elle est située à gauche de la pièce de séjour et éclairée par une fenêtre ouvrant sur l'arrière de l'immeuble.

Le sol et la plinthe sont recouverts d'un carrelage en bon état.

Les murs, le plafond et les menuiseries sont recouverts d'une peinture en état moyen.

Il existe un placard mural à trois portes.

SALLE DE BAINS / W.C.

Elle est située au fond de la chambre. Elle est obscure.

Le sol est recouvert de dalles en marbre. Celle-ci datent de la construction de l'immeuble mais sont néanmoins en bon état.

Les murs, le plafond et les menuiseries sont recouverts d'une peinture usagée : cette peinture s'écaille et se décolle tant sur le plafond que sur la partie haute des murs.

Les murs autour de la baignoire ainsi que derrière le bidet et derrière la cuvette de W.C. sont carrelés sur toute la hauteur du panneau. Ces surfaces carrelées sont identiques et dans le même état que celui du sol.

Cette pièce est équipée de :

- une baignoire avec habillage de marbre identique au sol,*
- un bidet,*
- une cuvette de W.C.,*
- un plan recouvert de plaques de marbre sur le dessus duquel est encastrée une vasque de lavabo.*

Un large miroir est installé derrière ce lavabo.

Le tout date de la construction de l'immeuble.

EAU CHAUDE ET CHAUFFAGE

Le chauffage est collectif à tout l'immeuble. Il est assuré par des radiateurs.

L'eau chaude est fournie par l'immeuble.

CONDITIONS D'OCCUPATION DE L'APPARTEMENT

Madame Afaf HAMID m'a indiqué que cet appartement ne faisait l'objet d'aucun contrat de location.

Elle le met parfois à la disposition de l'un ou l'autre des membres de sa famille mais aucun bail ne leur est consenti ; ces occupations sont temporaires et de courte durée.

J'ai pris une photographie de la façade extérieure de l'immeuble.

Et de tout ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat, comportant cinq pages pour servir et valoir ce que de droit.

Pascal Robert

